



## **Governance and Ethics Committee Terms of Reference**

### **Mandate**

The Governance and Ethics Committee is responsible for assisting the Board in fulfilling its oversight responsibilities relating to Cheer Canada's governance, governing and operational documents..

### **Key Duties**

In fulfilling its mandate, the Committee shall perform the following key tasks:

- Advise the Board and members on adequacy and effectiveness of Cheer Canada's key governing documents and framework policies, including vision, mission, values and mandate statements;
- Recommend to the Board and Members, as required, amendments to the Articles of Continuance or By-Laws;
- On an ongoing basis, provide expertise to assist the Board in discussion on policy and governance matters, and facilitate effective Board decision-making in these areas;
- Review the annual Board, Athlete Council, and Committee evaluations prepared by the Human Resources Committee to ensure ongoing governance effectiveness;
- Provide annual input as part of the Cheer Canada strategic planning process;
- Monitor and report to the Board regarding the continuing effectiveness of the current governance model;
- Perform such additional tasks as may be delegated to the Committee by the Board as required.

### **Authority**

The Committee will make decisions via vote, then propose action in the form of a recommendation to the Board. The Board may approve the recommendation, revise or send it back for further investigation.

The Committee will have the authority to resolve any dispute in relation to timelines or the election process.

### **Composition**

The composition of the Committee will be:

- One current Director who is not seeking re-election
- One appointee from the Human Resource Committee who is not seeking election
- Athlete Council Representative (as designated by the Athletes Council)
- Past President (as appointed by the Board)
- One appointee from the Membership Committee who is not seeking election
- A sixth member appointed by the Board
- Executive Director (ex-officio)

While serving as a member of the Committee, a person shall not be eligible to be nominated for election to the Board. Individuals appointed by the Board shall possess appropriate expertise or

experience in the areas of the Committee's responsibility and to the extent possible, reflect the diverse nature of Cheer Canada's membership including language, gender, geographic location and ethnicity. The Board of Directors shall appoint a Chairperson.

### **Appointment**

Members shall be appointed to the Committee by the Board within 30 days after each annual meeting. Committee member terms shall be one year, with a maximum of three reappointments, except when the Board deems it appropriate to extend beyond the reappointment terms (refer to Policy on Committee Term Lengths). Should a vacancy occur on the Committee, for whatever reason, the Board may appoint a qualified person to fill that vacancy for the remainder of the vacant position's term. The Board may remove any member of the Committee.

### **Meetings**

The Committee will meet online, by telephone or in person, as required. Meetings will be as called by the Chair with a minimum of four meetings per year.

### **Resources**

The Committee will receive the necessary resources from Cheer Canada to fulfill its mandate including but not limited to the extent approved in the annual budget. The Board may assign staff persons to assist the Committee with its work from time to time.

### **Reporting**

The Committee and its Chair will receive direction from the Board through the Vice President. The Chair will provide at minimum quarterly reports to the Board. The Committee will maintain minutes of its meeting and will make those minutes available to Committee members and the Board. The Chair will report to Members at the Annual Meeting, in the form of a written report.

### **Review**

These Terms of Reference were approved by the Board on September 22, 2021. The Board will review these Terms of Reference annually in accordance with committee duration policies.



## **Comité de gouvernance et d'éthique Termes de référence**

### **Mandat**

Le comité de gouvernance et d'éthique est chargé d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui concerne les documents de gouvernance, de régie et d'exploitation de Cheer Canada.

### **Fonctions principales**

Dans le cadre de son mandat, le comité s'acquittera des principales tâches suivantes :

- Conseiller le conseil d'administration et les membres sur la pertinence et l'efficacité des principaux documents directeurs et des politiques d'encadrement de Cheer Canada, y compris sa vision, sa mission, ses valeurs et les énoncés de son mandat;
- Recommander au conseil d'administration et aux membres, au besoin, des modifications aux statuts de prorogation ou aux règlements administratifs;
- Sur une base continue, fournir une expertise pour aider le conseil d'administration dans ses discussions sur les questions de politique et de gouvernance, et faciliter la prise de décision efficace du conseil dans ces domaines;
- Examiner les évaluations annuelles du conseil d'administration, du conseil des athlètes et des comités préparées par le comité des ressources humaines afin d'assurer l'efficacité de la gouvernance;
- contribuer au processus annuel de planification stratégique de Cheer Canada ;
- surveiller l'efficacité continue du modèle de gouvernance actuel et en faire rapport au conseil d'administration ;
- S'acquitter de toute autre tâche que le conseil d'administration peut déléguer au comité, au besoin.

### **Autorité**

Le comité prendra des décisions par vote, puis proposera une action sous la forme d'une recommandation au conseil d'administration qui pourra approuver la recommandation, la réviser ou la renvoyer pour complément d'enquête.

Le comité aura le pouvoir de résoudre tout différend concernant les délais ou le processus électoral.

### **Composition**

Le comité sera composé de:

- Un administrateur actuel qui n'est pas en élection
- Un membre désigné par le comité des ressources humaines et qui n'est pas en élection
- Représentant du conseil des athlètes (désigné par le comité des athlètes)
- Ancien président (désigné par le conseil d'administration)
- Un membre désigné par le comité de la base de données et des adhésions et qui n'est pas en élection
- Un sixième membre nommé par le conseil
- Directeur exécutif (d'office)

Lorsqu'elle est membre de ce comité, une personne ne peut être mise en candidature pour être élue au conseil d'administration. Les membres du comité seront nommés par le conseil d'administration et devront posséder l'expertise ou l'expérience appropriée dans le domaine concerné par le comité. Dans la mesure du possible, ils devront également représenter la nature diversifiée des membres de Cheer Canada relativement à la langue, au sexe, à l'emplacement géographique et à l'origine ethnique de ces derniers. Le conseil d'administration désignera le chef du comité.

### **Nomination**

Les membres de ce comité sont nommés par le conseil d'administration dans les 30 jours suivants chaque réunion annuelle. Le mandat des membres du comité est d'un an, avec un maximum de trois renouvellements, sauf lorsque le conseil d'administration juge approprié de prolonger le mandat au-delà de trois renouvellements (voir la politique sur la durée des mandats des comités). S'il y a un poste vacant au sein du comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour pourvoir ce poste pour le reste du mandat en question. Finalement, le conseil peut révoquer tout membre d'un comité.

### **Réunions**

Le comité se réunira en ligne, par téléphone ou en personne si nécessaire. Les réunions se tiendront lorsque demandé par le chef du comité tout en s'assurant d'avoir quatre réunions par an au minimum.

### **Ressources**

Le comité recevra toutes les ressources nécessaires de la part de Cheer Canada afin de réaliser son mandat tel que prévu au budget de Cheer Canada, sans toutefois y être limité. De plus, des membres du personnel pourront être attribués, à l'occasion, afin d'aider le comité dans ses travaux.

### **Rapports**

La vice-présidente du conseil d'administration donnera les consignes de la part du conseil au de gouvernance et d'éthique. Le chef du comité fournira un rapport écrit au conseil d'administration à une fréquence trimestrielle. Le comité tiendra un procès-verbal de chaque réunion, lequel sera mis à la disposition des membres du comité et du conseil d'administration. Qui plus est, le chef du comité fournira un rapport écrit aux membres lors de l'assemblée annuelle.

### **Révision**

Ce document des termes et références a été approuvé par le conseil d'administration le 22 septembre 2021. Le conseil d'administration révisera ce mandat chaque année conformément à la politique sur la durée des comités.